

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE D'ARTISTE AU MUSÉE NATIONAL JEAN-JACQUES HENNER

Vous êtes diplômé des Beaux-Arts de Paris depuis moins de 5 ans et vous rêvez d'une expérience muséale originale ?

Comme Christelle Téa, Eugénie Alméras, Demian Majcen et Adrien van Melle, vous pourriez être artiste en résidence au musée national Jean-Jacques Henner.

Dans le cadre de son partenariat avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ci-après dénommée « les Beaux-Arts de Paris »), le musée national Jean-Jacques Henner (ci-après dénommé « le musée ») a pour projet d'accueillir un artiste à partir de mai 2023.

Un bureau-atelier sera mis à votre disposition pour créer dans ce splendide musée-atelier de la fin du XIXe siècle. L'équipe du musée vous présentera les œuvres de Jean-Jacques Henner (1829-1905), élève des Beaux-Arts et Prix de Rome, et vous fera participer à la programmation culturelle du musée.

Une nocturne « carte blanche » et une exposition seront consacrées à votre travail.

Vous avez jusqu'au 30 avril 2023 pour envoyer un dossier de candidature.

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Afin de favoriser le dialogue entre le musée et l'art d'aujourd'hui, est lancé un appel à projet auprès des récents diplômés des Beaux-Arts de Paris. Après sélection de son projet par un jury, dans lequel siègeront notamment le musée et les Beaux-Arts de Paris, le lauréat pourra travailler dans le bureau-atelier qui surplombe le jardin d'hiver durant les heures d'ouverture du musée.

L'artiste sera associé à la vie du musée et à sa programmation culturelle par :

- Des rencontres avec le public, notamment les scolaires, autour d'une ou plusieurs œuvres choisies dans les collections ou de son travail en cours,
- une « carte blanche » pour la conception et éventuellement l'animation d'une nocturne

Une exposition, mettant en avant le travail réalisé par l'artiste lors de sa résidence, aura lieu au musée pendant une période de deux semaines minimums. Cette exposition se tiendra dans les espaces du musée. Le choix du lieu se fera d'un commun accord entre le conservateur du musée et le lauréat.

LIEU DE LA RÉSIDENCE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Le musée met gracieusement à disposition de l'artiste le bureau-atelier surplombant le jardin d'hiver et s'engage à mettre à sa disposition les moyens techniques et logistiques de l'établissement, dans la limite du fonctionnement normal de ses locaux.

DIFFUSION / INTERVENTIONS

Le travail de l'artiste, produit durant sa résidence, sera diffusion à l'issue de celle-ci en octobre 2023, dans le cadre d'une exposition.

Il pourra être demandé à l'artiste de mener des actions de médiation auprès de différents publics : rencontre avec le public, scolaires... Ces interventions feront l'objet d'une rémunération.

CALENDRIER

La résidence se déroulera sur une période de 5 mois entre mi-mai et mi-octobre 2023. Les dates exactes de résidence seront définies en amont entre l'artiste et le musée.

Une exposition de fin de résidence aura lieu en octobre 2023 (dates et durée à définir).

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les moyens financiers mis à la disposition de l'artiste par le musée pour son temps de résidence sont les suivants :

- Bourse de résidence pour le temps de création et de recherche : 500€/mois net
- Frais de matériaux pour la réalisation des œuvres et de matériel muséographique pour l'exposition : 1000€
- Rémunération des interventions / ateliers : 150€/intervention
- Versement de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition de fin de résidence

Les dépenses de communication et de promotion de l'exposition seront également à la charge du musée.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pourront se porter candidat pour la résidence d'artiste les diplômés des Beaux-Arts de Paris diplômés depuis cinq ans au plus au 1er janvier 2023.

La participation à la sélection entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats devront adresser, avec comme sujet « résidence d'artiste 2023 » un exemplaire papier au musée national Jean-Jacques Henner, 43, avenue de Villiers 75017 Paris, dans une enveloppe portant la mention « résidence d'artiste » et/ou par mail à publics@musee-henner.fr, avant le 30 avril 2023 à 17h, un dossier en format pdf comportant les éléments suivants :

• Coordonnées et CV du candidat ;

• Description du projet auquel il souhaite consacrer la résidence (2 à 5 pages dactylographiées pouvant être illustrées de dessins, photographies...). Le projet devra avoir un lien avec les collections du musée Henner ou le bâtiment qui les abrite.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le jury, dont la présidence est assurée par la directrice de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, est composé de : trois représentants du musée (la directrice de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, le conservateur du musée, la chargée des publics et de la communication), de trois représentants

des Beaux-Arts de Paris (le directeur ou son représentant, la chef du Département du développement scientifique et culturel et un professeur), de la cheffe du service des musées de France ou de son représentant et de l'artiste sélectionné en 2020.

Le jury examine l'ensemble des dossiers reçus. Les candidats présélectionnés seront auditionnés durant la première quinzaine du mois de mai 2023.

Il sélectionne le jeune artiste qui bénéficiera de la résidence en 2023 en fonction de l'originalité de son projet en adéquation avec la politique scientifique et culturelle du musée.

CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'artiste et ceux du musée.

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation de la procédure de sélection, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables.

COMMUNICATION

Le choix de l'artiste sélectionné sera rendu public par le musée et les Beaux-Arts de Paris avant le 15 mai 2023.

L'artiste sélectionné autorise le musée et les Beaux-Arts de Paris à rendre publics et à utiliser son nom et son image à l'occasion d'actions de communication à l'occasion de la proclamation du choix du jury et tout au long de la résidence d'artiste.

Pour toute question :

publics@musee-henner.fr ou 01 83 62 56 23